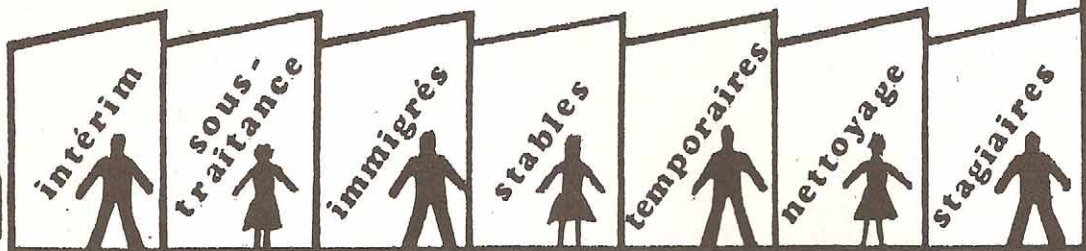




LE TEMPS QU'ILS TROUVENT LES MOYENS DE S'ORGANISER, J'AI LES MAINS LIBRES !



pub pour les entreprises

VOUS PRATIQUEZ UNE GESTION
VOUS GÉREZ L'IMPRÉVISIBLE...

SAINE ET MODERNE,

* Par le Travail Temporaire, l'entreprise française retrouve sa dynamique: elle peut prendre des commandes occasionnelles grâce à notre profession. Si ces commandes se multiplient, cette entreprise aura recours en premier, à des travailleurs temporaires. Si les commandes cessent, après une courte durée, l'entreprise, grâce au Travail Temporaire, ne sera pas alourdie.

**VOUS FAITES, OU ALLEZ FAIRE APPEL
AU TRAVAIL TEMPORAIRE**

... **et pour les travailleurs**

**VOUS ÊTES CHÔMEUR NON ASSISTÉ ?
1 000 HEURES DE TRAVAIL TEMPORAIRE
VOUS DONNENT DROIT AU CHÔMAGE !**

Savez-vous que le fait d'accepter plusieurs "missions temporaires" peut, sous certaines conditions (1), vous donner droit à des allocations de chômage à l'expiration de la dernière mission ?
Sachez-vous que le Travail Temporaire peut vous aider à trouver ou retrouver un emploi stable, parce qu'il permet d'acquérir des références de missions.

« AH, LE JAPON ! »

Les entreprises de travail temporaire y sont interdites. On n'y trouve donc pas de contrats triangulaires comme en France. Mais les travailleurs temporaires y représentent 15% du total. Le travailleur temporaire est un travailleur qui est embauché soit directement par une entreprise, soit par l'intermédiaire des services officiels de sécurité de l'emploi, sur la base d'un contrat qui peut être facilement rompu. C'est ce dernier point qui constitue la différence essentielle avec le travailleur permanent.

Il a les mêmes devoirs et obligations que le travailleur permanent, mais il n'en a pas les mêmes droits.

- Il bénéficie des congés payés et des heures supplémentaires.
- Il ne bénéficie que rarement des primes diverses.
- Il n'a que des droits très limités aux assurances-chômage, aux assurances maladie et aux allocations vieillesse.

adresses

- Les adresses des syndicats de travailleurs intérimaires.
- CGT: Syndicat national des salariés des entreprises de travail temporaire, 3, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris.
- CFTC: Syndicat parisien des services (SPS), 67, rue de Dunkerque, 75009 Paris.